



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 494 **Politique**: Cultivons les talents Dossier: 191147

Commission: Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -

Enseignement supérieur

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Archives Municipales - Convention de partenariat portant sur la guerre d'Algérie - Approbation.

Président: M. Gaël PERDRIAU, Maire Date de convocation du conseil : 29/11/2019 Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents:

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés:

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents:

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 09/12/2019

Délibération n°: 494 **Politique**: Cultivons les talents Dossier: 191147

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -

Enseignement supérieur

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Archives Municipales - Convention de partenariat portant sur la guerre d'Algérie - Approbation.

□ Rappel et Références :

A travers sa politique culturelle, la Ville de Saint-Étienne entend faire rayonner son patrimoine, au-delà du territoire, et valoriser ainsi l'excellence de ses établissements. Les Archives municipales concourent à cette ambition à travers des collections d'archives, des expositions et l'appui de scientifiques auprès de partenaires.

□ Motivation et Opportunité :

Partenaire privilégié des Archives municipales, le Mémorial de la Résistance et de la Déportation de la Loire s'est engagé, depuis quelques années, dans l'étude de nouvelles thématiques et périodes, notamment des conflits contemporains.

Profitant de l'ouverture, par dérogation générale du Ministère de la Culture, d'une partie des archives aux chercheurs, la guerre d'Algérie, s'est imposée comme sujet d'études afin de contribuer à écrire l'histoire et la mémoire de ce conflit, à partir d'un discours scientifique, en collectant les archives des acteurs encore vivants.

Avec l'appui du conseil scientifique, dirigé par le Conservateur en chef des Archives municipales, le Mémorial a entrepris un important travail sur l'histoire et les mémoires - plurielles - de la guerre d'Algérie dans la Loire et à Saint-Étienne en particulier.

A cet effet, le Conseil scientifique s'est élargi en accueillant les compétences d'universitaires reconnus pour leur travaux et plusieurs actions ont déjà été engagées comme la formation auprès d'enseignants, travaux autour de bande dessinées, conférences, etc.

□ Contenu:

La démarche du mémorial est construite avec l'appui de nombreux partenaires, lui conférant une importante légitimité scientifique : l'Université Jean Monnet, l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Loire (ONAC VG de la Loire), Archives départementales de la Loire. La Ville de Saint-Étienne, notamment à travers les Archives municipales et la Cinémathèque, est également engagée auprès du Mémorial, dans le cadre des missions de ces établissements : accompagnement scientifique et technique de la collecte de témoignages, collectes d'archives privées, projections, etc.

La convention a pour objet de définir les objectifs, actions et apport de chacune des parties contractantes de 2020 et 2022. Elle précise, également, le portage et les modalités d'échanges entre les parties.

Objectifs:

- Collecter et conserver la mémoire et les archives de tous les acteurs encore vivants, recherchant systématiquement la pluralité des discours pour traduire la réalité d'une guerre complexe et encore sensible.
- Appliquer une méthodologie répondant à des exigences scientifiques.
- Contribuer à la recherche historique, encore non écrite, de la Guerre d'Algérie à Saint-Étienne.
- Accompagner les enseignants et leur fournir des ressources.
- Médiatiser cette recherche auprès du plus grand nombre, notamment auprès du public stéphanois.

Actions envisagées:

- Proposition de formations destinées aux enseignants dans le cadre du Plan Académique de formation du Rectorat de l'Académie de Lyon.
- Collecte de témoignages par des étudiants de l'université Jean Monnet à partir de 2020.
- Collecte d'archives privées auprès de la population et des associations.
- Organisation de conférences, tables rondes, projections concernant la guerre d'Algérie.
- Actions auprès du public scolaire : expositions, témoignages, matériaux pédagogiques, projets pédagogiques, accompagnement de réalisations audiovisuelles.
- Exposition pour le 60ème anniversaire des Accords d'Evian en 2022.

Dans le cadre de ces actions, la Ville de Saint-Étienne s'engage notamment à :

- poursuivre le soutien apporté au Mémorial dans le cadre de la convention d'objectifs 2019-2022, adoptée lors du Conseil municipal du 8 avril 2019 (69 500 €pour l'année 2019).
- Porter, avec les Archives départementales, la collecte d'archives privées (appel à collecte, conservation, mise à disposition).
- Apporter une aide logistique aux étudiants dans la collecte de témoignages oraux, accompagnement dans l'enregistrement vidéo de témoignages.
- Organiser des projections, conférences, etc.

La convention est proposée pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2020.

□ Maîtrise d'ouvrage :

Mémorial de la Résistance et de la Déportation de la Loire

	ъ.			•		ancier		
П	ν_{\prime}	าเท	t	HITT	ากท	CIAP	•	

o Coût total investissement TTC:

dont TVA:

o Coût total annuel fonctionnement TTC:

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- accepter le partenariat aux conditions mentionnées dans la convention,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention afférente, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire					
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)						
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué					
	Marc CHASSAUBENE					